

Commissaires aux comptes associés

Fabien LECONTE
David LEMIERE
Cyril LENORMAND
Frédéric LETERRIER

APTIMA RESSOURCES HUMAINES

173 Rue Lavoisier

50180 AGNEAUX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025



APTIMA RESSOURCES HUMAINES
173 Rue Lavoisier
50180 AGNEAUX

Mesdames et Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association APTIMA RESSOURCES HUMAINES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'application de la nouvelle réglementation comptable exposé dans la note « Règles et Méthodes Comptables » à la page 8 des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par le président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

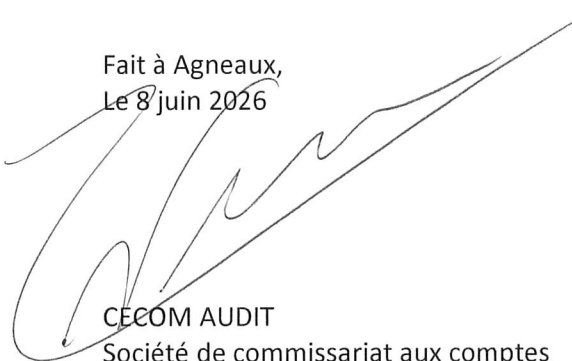
Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Agneaux,
Le 8 juin 2026



CECOM AUDIT
Société de commissariat aux comptes
Représentée par Frédéric LETERRIER
Commissaire aux comptes associé

Bilan Actif

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	39 719	25 807	13 912	21 514
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	557 227	328 202	229 025	250 048
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	200 520		200 520	200 520
	Prêts				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières	3 100		3 100	3 100
	TOTAL (II)	800 566	354 009	446 557	475 182
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production	22 904		22 904	46 476
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				153
	CREANCES (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	129 465		129 465	125 799
COMPTES DE REGULARISATION	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	55 569		55 569	84 663
	Charges constatées d'avance	12 825		12 825	22 427
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	2 374 077		2 374 077	2 406 587
	TOTAL (III)	2 594 840		2 594 840	2 686 106
	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
	TOTAL ACTIF (I à VII)	3 395 406	354 009	3 041 397	3 161 287

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

3 100

3 100

(2) dont créances à plus d'un an

visé par le
commissaire aux comptes

Bilan Passif

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité	1 079 190	1 079 190
	Autres	10 862	10 862
	Report à nouveau	1 267 550	1 200 750
	Excédent ou déficit de l'exercice	78 033	66 800
	Total des fonds propres (situation nette)	2 435 635	2 357 602
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des fonds propres	2 435 635	2 357 602
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation	102 108	79 670
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés	102 108	79 670
Provisions	Provisions pour risques	48 114	42 171
	Provisions pour charges		
	Total des provisions	48 114	42 171
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	12 200	6 400
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	53 033	69 671
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	384 127	346 649
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	6 180	1 500
	Produits constatés d'avance (1)		257 625
	Total des dettes	455 540	681 845
	Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	3 041 397	3 161 287
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	78 033,16	66 799,67
	(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	443 340	675 445
	(2) Dont emprunts participatifs		

visé par le
commissaire aux comptes

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

L'association APTIMA RESSOURCES HUMAINES accompagne les personnes reconnues travailleurs en situation de handicap et favorise leur insertion professionnelle en milieu ordinaire. Le coeur de métier de ses missions sont donc centrés sur l'ergonomie et la psychologie du travail mais aussi sur des formations sur les thèmes de l'emploi, du handicap et de la qualité de vie au travail.

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence et pour la première fois conformément au règlement ANC N°2023-03 du 7 Juillet 2023 modifiant divers règlements de l'ANC 2022-06 du 4 Novembre 2022 lui-même relatif au plan comptable général et au règlement ANC N° 2018-06 du 5 Décembre 2018 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Le bilan de l'exercice présente un total de **3 041 397 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **2 321 588 euros** et un total **charges** de **2 243 555 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **78 033 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.
Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- indépendance des exercices.

Sauf la convention de permanence des méthodes comptables;

Un changement de méthode a été apporté suite à la première application du règlement ANC N°2023-03. L'impact de ce changement sur les principaux postes concernés par ce changement de réglementation se trouvent au cas présent :

- La suppression des transferts de charges : les produits concernés sont désormais comptabilisés en déduction des charges correspondantes
- La comptabilisation en résultat exceptionnel limitée aux produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel.
- La comptabilisation de la subvention

visé par le
commissaire aux comptes

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Fiscalité associative

Suite à la révision du secteur hors OPS (activité prestation) à partir du 01/01/2018, l'association est fiscalisée en matière d'impôt sur les sociétés, de TVA et de contribution économique territoriale sur le secteur taxable (sectorisation).

En matière de taxe sur les salaires, l'association demeure partiellement fiscalisée sur le secteur OPS (sectorisation).

Provision retraite

La provision pour engagement retraite a été calculée conformément aux dispositions légales. La probabilité de vie est celle définie par la table de mortalité INSEE TD 2006-2008. La probabilité de sortie du personnel dans l'entreprise est fixé par an : avant 30 ans à 5%, avant 40 ans à 4%, avant 50 ans à 3%, avant 58 ans à 2%, nulle au delà.

Le taux de revalorisation des salaires fixé est de 3.50 % par an. Le taux d'actualisation retenu est de 3.30%. Sous ces hypothèses, le montant des droits acquis par les salariés au titre de l'indemnité de départ en retraite serait de 32 076 €.

Le taux de charges sociales retenu est de 50%. Sous ces hypothèses, elles s'élèvent à 16 038 €.

visé par le
commissaire aux comptes

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Fonds dédiés

Les dépenses restant à engager financées par des subventions perçues au cours de l'exercice sont inscrites dans un compte 689 "Engagements à réaliser sur ressources affectées" et au passif du bilan dans le compte "fonds dédiés". Elles feront l'objet, en début d'année suivante, d'une reprise par le compte 789 "Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs".

L'a nouveau de 79 670 correspond au dépassement de l'année 2021 de l'excédent POLE EMPLOI et AGEFIPH limité à 2% du total des coûts éligibles du projet global annuel effectivement supportés (ventilation dans le tableau des fonds dédiés en page 16).

Pour le bilan 31/12/2025, l'association a provisionné 22 438 € au titre du dépassement de l'excédent POLE EMPLOI limité à 2% du total des coûts éligibles du projet global annuel effectivement supportés.

visé par le
commissaire aux comptes

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION		40 021	(4 969)
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	57 986	65 727
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Produits des immobilisations financières cédées		
Total des produits financiers		57 986	65 727
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières			
RESULTAT FINANCIER		57 986	65 727
RESULTAT COURANT avant impôts		98 007	60 758
	Produits exceptionnels		26 337
	Charges exceptionnelles		2 108
RESULTAT EXCEPTIONNEL			24 229
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices		19 974	18 188
TOTAL DES PRODUITS		2 321 588	2 265 331
TOTAL DES CHARGES		2 243 555	2 198 531
EXCEDENT ou DEFICIT		78 033	66 800
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole			
TOTAL			

visé par le
commissaire aux comptes

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	559 068	488 973
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	1 659 344	1 621 259
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	5 500	54 535
	Utilisations des fonds dédiés		8 142
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	20 776	
	Autres produits	18 915	355
Total des produits d'exploitation		2 263 602	2 173 266
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	384 447	517 323
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	145 569	97 965
	Salaires	1 183 111	1 098 829
	Cotisations sociales	387 361	372 093
	Dotation aux amortissements et dépréciations	94 522	87 420
	Dotation aux provisions	5 943	3 757
	Reports en fonds dédiés	22 438	
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	141	
	Autres charges	48	848
Total des charges d'exploitation		2 223 581	2 178 235
RESULTAT D'EXPLOITATION		40 021	(4 969)

visé par le
commissaire aux comptes

Détail du compte de fonctionnement

Etat exprimé en euros

		01/01/2025 31/12/2025	12 mois	01/01/2024 31/12/2024	12 mois	Variations	%
Total des produits d'exploitation		2 263 602	100,00	2 165 124	100,00	98 479	4,55
Prestations de services		582 640	25,74	467 271	21,58	115 369	24,69
7061000	PRESTATIONS DE SERVICES 20%	106 707	4,71	84 172	3,89	22 534	26,77
7061100	PRESTATION DE SERVICES EXO	460 059	20,32	383 099	17,69	76 961	20,09
7080000	REFACTURATION DE FRAIS EXO	15 874	0,70			15 874	
Production stockée		(23 572)	-1,04	21 702	1,00	(45 274)	-208,62
7134500	VARIAT PRESTATIONS SERVICE EN	(23 572)	-1,04	21 702	1,00	(45 274)	-208,62
Subventions d'exploitation		1 659 344	73,31	1 621 259	74,88	38 084	2,35
7400000	SUBVENTIONS CAP EMPLOI			997 857	46,09	(997 857)	-100,00
7401000	SUBVENTIONS DIVERSES			20 156	0,93	(20 156)	-100,00
7402110	SAMETH MAINTIEN DANS L'EMPLOI			603 247	27,86	(603 247)	-100,00
7410000	SUBVENTIONS CAP EMPLOI	1 030 499	45,52			1 030 499	
7410211	SAMETH MAINTIEN DANS L'EMPLOI	628 845	27,78			628 845	
Dons		18 662	0,82			18 662	
7581000	PRODUITS DIV.GESTION EXCEPT.	15 088	0,67			15 088	
7582000	TVA RECUPERABLE	3 575	0,16			3 575	
Autres produits de gestion courante		252	0,01	355	0,02	(103)	-29,02
7580000	PRODUITS DIV.GESTION COURANTE	252	0,01	355	0,02	(103)	-29,02
Reprises sur amts, dép, prov et transferts de charges		5 500	0,24	54 535	2,52	(49 035)	-89,91
7817400	REPRISE DEPRECIATION CREANCES CL	5 500	0,24			5 500	
7910000	TRANSF.CHARGES D'EXPLOITATION E			34 682	1,60	(34 682)	-100,00
7911100	TVA RECUPERABLE			3 376	0,16	(3 376)	-100,00
7914000	TRANSFERT CHARGES SOCIALES			13 876	0,64	(13 876)	-100,00
7914200	AVANTAGE EN NATURE SUR SALAIRES			2 602	0,12	(2 602)	-100,00
Autres produits		20 776	0,92			20 776	
7571000	EXCEPT PRODT'S CESS ELEM ACTIF	20 776	0,92			20 776	
Total des charges d'exploitation		2 201 143	97,24	2 178 235	100,61	22 908	1,05
Autres achats et charges externes		384 447	16,98	517 323	23,89	(132 876)	-25,69
6040000	ACHATS ET UDES PRESTATIONS SERV	25 858	1,14	42 303	1,95	(16 444)	-38,87
6060100	EAU	325	0,01	263	0,01	62	23,50
6060300	EDF	5 785	0,26	9 360	0,43	(3 575)	-38,20
6060400	GAZ	1 925	0,09	1 993	0,09	(68)	-3,41
6060600	PRODUITS D'ENTRETIEN	1 707	0,08	2 800	0,13	(1 093)	-39,04
6060800	FOURN BUREAU	10 027	0,44	15 354	0,71	(5 327)	-34,69
6061400	ESSENCE	11 007	0,49	13 970	0,65	(2 963)	-21,21
6061410	RECHARGE VOITURE			2		(2)	-100,00
6063100	PETIT OUTILLAGE	12 001	0,53	17 193	0,79	(5 192)	-30,20
6063300	VETEMENTS DE TRAVAIL	2 253	0,10	1 165	0,05	1 088	93,38
6132000	LOCATIONS IMMOBILIERES	83 650	3,70	83 648	3,86	3	
6135000	LOCATIONS MOBILIERES			848	0,04	(848)	-100,00
6135100	LOCATION LOGICIEL JAE	1 694	0,07	1 599	0,07	94	5,90
6135600	LOCATIONS LOGICIELS	7 169	0,32	5 742	0,27	1 427	24,86
6140000	CHARGES LOCATIVES	12 172	0,54	12 365	0,57	(194)	-1,57
6150400	ENTRETIEN VEHICULES	3 927	0,17	7 967	0,37	(4 040)	-50,71
6152000	ENTRETIEN SUR BIEN IMMOBILIER	12 690	0,56	15 103	0,70	(2 413)	-15,98
6155000	ENTRETIEN SUR BIEN MOBILIER	659	0,03	404	0,02	254	62,90
6156000	MAINTENANCE	62 044	2,74	63 561	2,94	(1 516)	-2,39
6160000	PRIMES D'ASSURANCES	15 714	0,69	17 558	0,81	(1 844)	-10,50
6181000	DOCUMENTATION & OUTILS PEDAGO	3 168	0,14	3 336	0,15	(168)	-5,03

visé par le
commissaire aux comptes

Détail du compte de fonctionnement

Etat exprimé en euros		01/01/2025 31/12/2025	12 mois	01/01/2024 31/12/2024	12 mois	Variations	%
6226000	HONORAIRES	37 556	1,66	33 739	1,56	3 817	11,31
6227000	FRAIS ACTES & CONTENTIEUX	2 380	0,11			2 380	
6228000	DIVERSES REMUN INTERMEDIAIRES	9 680	0,43	16 088	0,74	(6 408)	-39,83
6230000	PUBLICITE PUBLICATIONS REL PUB	2 437	0,11	10 792	0,50	(8 355)	-77,42
6233000	FRAIS DE COMMUNICATION	706	0,03	706	0,03		
6234000	CADEAUX	222	0,01	540	0,02	(318)	-58,83
6236000	CATALOGUES ET IMPRIMES			13 958	0,64	(13 958)	-100,00
6238000	POURBOIRES DONS COURANTS			1 000	0,05	(1 000)	-100,00
6251000	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	15 882	0,70	19 484	0,90	(3 602)	-18,49
6257000	RECEPTIONS	10 652	0,47	43 816	2,02	(33 164)	-75,69
6257100	FRAIS TICKETS RESTAURANT	353	0,02	201	0,01	152	75,90
6260000	FRAIS POSTAUX & TELECOMMUNICAT	613	0,03	99		515	521,12
6262100	ORANGE	10 421	0,46	6 802	0,31	3 620	53,22
6265000	OVH	42		21		21	98,69
6266000	FREE			961	0,04	(961)	-100,00
6267000	DATA OUEST LIGNE AVRANCHES	2 851	0,13	3 695	0,17	(844)	-22,83
6267100	DATA OUEST LIGNE CHERBOURG	2 894	0,13	2 412	0,11	482	20,00
6270000	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILE	483	0,02	492	0,02	(9)	-1,83
6281000	COTISATIONS	11 342	0,50	10 875	0,50	467	4,30
6282000	FORMATION	2 156	0,10	35 109	1,62	(32 953)	-93,86
Impôts, taxes, versements assimilés		145 569	6,43	97 965	4,52	47 604	48,59
6311000	TAXE SUR LES SALAIRES	81 542	3,60	62 628	2,89	18 914	30,20
6333000	IMPOTS PARTICIP EMPLOYEUR FORM	10 566	0,47	9 736	0,45	830	8,52
6333010	OPCO OBLIGATION CONVENTIONNEL	45 645	2,02	19 071	0,88	26 574	139,34
6333100	TAXE APPRENTISSAGE	7 185	0,32	6 495	0,30	690	10,62
6354000	IMPOTS DROITS D'ENREGISTREMENT	631	0,03	34		597	N S
Salaires et traitements		1 164 330	51,44	1 096 695	50,65	67 636	6,17
6411000	SAL APOINT.COMMISSIONS DE BAS	1 056 591	46,68	955 166	44,12	101 424	10,62
6411100	PRIMES	8 794	0,39	63 782	2,95	(54 988)	-86,21
6411110	PRIMES SALAIRES	18 600	0,82			18 600	
6411120	INDEMN RUP TURE CONVENTIONNEL			12 174	0,56	(12 174)	-100,00
6412000	PERS CONGES PAYES	12 349	0,55	16 511	0,76	(4 162)	-25,20
6413000	PRADO ABONDEMENT	42 242	1,87	39 205	1,81	3 037	7,75
64140000	INDEMNITES JOURNALIERES	25 754	1,14	9 855	0,46	15 898	161,31
Charges sociales		406 142	17,94	374 228	17,28	31 914	8,53
6451000	PERS COTISATIONS A L'URSSAF	273 097	12,06	229 217	10,59	43 880	19,14
64510000	URSSAF PSMP	509	0,02	144	0,01	365	253,47
6452000	PERS COTISATIONS AUX MUTUELLES	18 784	0,83	15 560	0,72	3 224	20,72
6453000	PERS COTISATIONS CAISSES DE RE	60 804	2,69	51 862	2,40	8 942	17,24
6453100	PERS COTISATIONS PREVOYANCE	19 155	0,85	17 216	0,80	1 939	11,26
6455000	CHARGES SOCIALES SUR CP	3 203	0,14	11 557	0,53	(8 354)	-72,28
6458000	PERS COTISATIONS AUTRES ORG SO	8 835	0,39			8 835	
6470000	CHEQUES VACANCES	10 700	0,47	9 450	0,44	1 250	13,23
6475000	PERS MEDECINE DU TRAVAIL PHARM	3 606	0,16	4 096	0,19	(490)	-11,96
6480000	TICKETS RESTAURANTS	31 707	1,40	29 742	1,37	1 965	6,61
64800000	TICKETS CADEAU NOEL	3 520	0,16	3 190	0,15	330	10,34
6480001	CARTE POUR TICKETS RESTAURANTS	24		60		(36)	-60,00
6480002	CADEAUX SALAIRES	828	0,04			828	
6481000	DROITS EPS	1 975	0,09	1 476	0,07	499	33,81
6482000	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	16 806	0,74	659	0,03	16 147	N S
6490000	AVANTAGE EN NATURE SUR SALAIRES	(2 267)	-0,10			(2 267)	
6490010	INDEMNITES JOURNALIERES	(25 740)	-1,14			(25 740)	
6490020	AUTRES PRODUITS SOCIAL	(19 403)	-0,86			(19 403)	
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		94 522	4,18	87 420	4,04	7 103	8,12
6811100	DOT.AMORT.IMMO.INCORPORELLES	7 602	0,34	7 602	0,35		
6811200	DOT.AMORT.IMMO.CORPORELLES	86 920	3,84	79 818	3,69	7 103	8,90

visé par le
commissaire aux comptes

Détail du compte de fonctionnement

Etat exprimé en euros	01/01/2025	12	01/01/2024	12	Variations	%
	31/12/2025	mois	31/12/2024	mois		
Dotations aux provisions	5 943	0,26	3 757	0,17	2 186	58,18
6815000 DOTATION PROVISION RETRAITE	5 943	0,26	3 757	0,17	2 186	58,18
Autres charges	189	0,01	848	0,04	(659)	-77,68
6522000 VAL NET COMPT ELEM ACTIF CEDES	141	0,01			141	
6580000 CHARGES DIV.GESTION COURANTE E	48		848	0,04	(800)	-94,29
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	62 459	2,76	(13 112)	-0,61	75 571	576,36
RESULTAT FINANCIER	57 986	2,56	65 727	3,04	(7 742)	-11,78
Intérêts et produits financiers	57 986	2,56	65 727	3,04	(7 742)	-11,78
7680000 AUTRES PROD.FINANCIERS	57 986	2,56	65 727	3,04	(7 742)	-11,78
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	120 445	5,32	52 616	2,43	67 829	128,91
Produits exceptionnels			26 337	1,22	(26 337)	-100,00
7710000 EXCEPT PROD EXCEPT SUR OPERATI			5 644	0,26	(5 644)	-100,00
7752000 EXCEPT PRODT'S CESS ELEM ACTIF			20 500	0,95	(20 500)	-100,00
7770000 EXCEPT QUOTE-PART SUBVENT.NVES			194	0,01	(194)	-100,00
Charges exceptionnelles			2 108	0,10	(2 108)	-100,00
6713000 AMENDES			35		(35)	-100,00
6718000 CHARGES EXCEPTIONNELLES			865	0,04	(865)	-100,00
6752000 VAL NET COMPT ELEM ACTIF CEDES			1 156	0,05	(1 156)	-100,00
6871000 DOT.AMORT EXCEPT IMMOBILISATIO			52		(52)	-100,00
Résultat exceptionnel			24 229	1,12	(24 229)	-100,00
Impôts sur les sociétés	19 974	0,88	18 188	0,84	1 786	9,82
6950000 IMPOT SOCIETES	19 974	0,88	18 788	0,87	1 186	6,31
6995000 REDUCTION IMPOT MECENAT			(600)	-0,03	600	100,00
Report des ressources non utilisées des exercices antér			8 142	0,38	(8 142)	-100,00
7895000 REPRISE FONDS DEDIES			8 142	0,38	(8 142)	-100,00
Engagements à réaliser sur ressources affectées	22 438	0,99			22 438	
6894000 ENGAGEMENTS A REALISER SUR SUB	22 438	0,99			22 438	
TOTAL DES PRODUITS	2 321 588	102,56	2 265 331	104,63	56 257	2,48
TOTAL DES CHARGES	2 243 555	99,11	2 198 531	101,54	45 024	2,05
Excédent ou déficit de l'exercice	78 033	3,45	66 800	3,09	11 233	16,82
Contributions volontaires en nature						
Charges des contributions volontaires en nature						

Tableau de suivi des fonds dédiés

I - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTEES

Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restant à engager en fin d'exercice D = A - B + C
Fonds dédiés				
FOND DEDIE AGEFIPH	60 697			60 697
FOND DEDIE POLE EMPLOI	18 973			18 973
FOND DEDIE POLE EMPLOI 2025			22 438	22 438
TOTAL	79 670		22 438	102 108

II - RESSOURCES PROVENANT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC

Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restant à engager en fin d'exercice D = A - B + C
Dons manuels				
Total				
Legs et donations				
Total				
TOTAL				

visé par le
commissaire aux comptes

Immobilisations

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
	Augmentations		Diminutions		
	Réévaluations	Acquisitions	Virt.p.à p.	Cessions	

INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	39 719					39 719
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	39 719					39 719

CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers	212 306					212 306
	Matériel de transport	177 278		42 305		29 835	189 748
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	157 846		23 733		26 406	155 173
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	547 430		66 038		56 241	557 227

FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	200 520					200 520
	Prêts et autres immobilisations financières	3 100					3 100
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	203 620					203 620

TOTAL		790 769		66 038		56 241	800 566
--------------	--	----------------	--	---------------	--	---------------	----------------

visé par le
commissaire aux comptes

Amortissements

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
			Dotations	Diminutions	

INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement					
	Fonds commercial					
	Autres immobilisations incorporelles		18 205	7 602		25 807
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		18 205	7 602		25 807
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement					
	Instal technique, matériel outillage industriels					
	Autres Instal., agencement, aménagement divers		130 812	18 748		149 559
	Matériel de transport		73 453	36 190	29 694	79 950
	Matériel de bureau, mobilier		93 117	31 983	26 406	98 693
	Emballages récupérables et divers					
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		297 382	86 920	56 100	328 202
TOTAL			315 587	94 522	56 100	354 009

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

visé par le
commissaire aux comptes

Provisions

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges	42 171	5 943		48 114
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	42 171	5 943		48 114
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	5 500		5 500	
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	5 500		5 500	
TOTAL GENERAL		47 671	5 943	5 500	48 114
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			5 943	5 500	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-I.5e du C.G.I.					

visé par le
commissaire aux comptes

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	3 100	3 100	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	129 465	129 465	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4 479	4 479	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	7 445	7 445	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	43 644	43 644	
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avance	12 825	12 825	
	TOTAL DES CREANCES	200 959	200 959	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	53 033	53 033		
	Personnel et comptes rattachés	179 818	179 818		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	147 520	147 520		
	Impôts sur les bénéfices	13 729	13 729		
	Taxes sur la valeur ajoutée	9 994	9 994		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	33 065	33 065		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes	6 180	6 180		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	102 108	102 108		
	TOTAL DES DETTES	545 448	545 448		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

visé par le
commissaire aux comptes

Charges à payer

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Charges à payer		300 305
Dettes fournisseurs et comptes rattachés <i>FOURN FACTURES NON PARVENUES.</i>	26 262	26 262
Dettes fiscales et sociales <i>PERS CONGES A PAYER</i> <i>PERS AUTRES CHARGES A PAYER</i> <i>ORG.SOC. CONGES A PAYER</i> <i>ORG.SOC. AUTRES CHARGES A PAYE</i> <i>ETAT AUTRES CHARGES A PAYER</i>	104 502 75 317 48 218 8 835 30 992	267 863
Autres dettes <i>CLIENTS RRR A ACCORDER</i>	6 180	6 180

visé par le
commissaire aux comptes

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros		Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION CCA GLOBALE			12 825	12 825
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL				12 825

visé par le
commissaire aux comptes

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Produits à recevoir		137 369
Autres créances clients <i>CLIENTS FACTURES A ETABLIR</i>	<i>79 014</i>	79 014
Autres créances <i>ORG.SOC. PRODUITS A RECEVOIR</i> <i>ETAT PRODUITS A RECEVOIR</i> <i>INTERETS COURUS A RECEVOIR</i>	<i>4 479</i> <i>43 644</i> <i>10 231</i>	58 355

visé par le
commissaire aux comptes

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros		Période	Montants	31/12/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION				102 108
PCA SUBVENTION 2025				
FONDS DEDIES			102 108	
Produits constatés d'avance - FINANCIERS				
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS				
TOTAL				102 108

visé par le
commissaire aux comptes